Image not found or type unknown

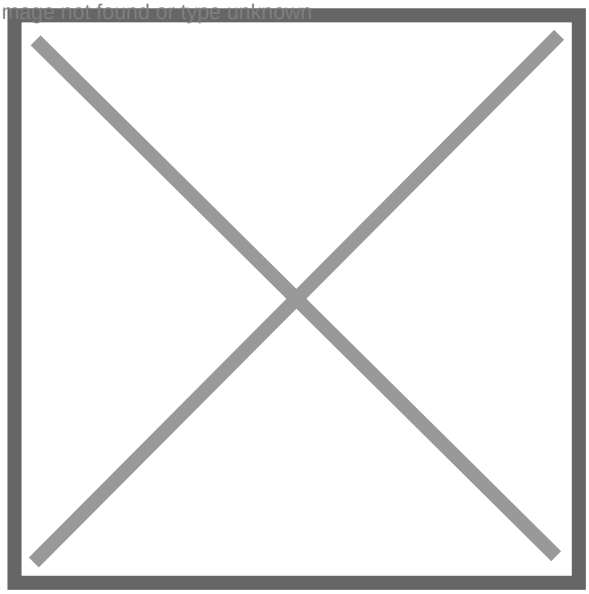

Carte de sejour longue duree' d'italie

Par **damelmd**, le **13/08/2008** à **11:44**

Bonjour,
je voudrais savoir ou' en est maintenant la loi sur la mobilite' ,au sein de l'UE, des etrangers titulaires de carte de sejour de longue duree. En particulier, moi qui en suis titulaire en Italie ou' j'ai fait mes etudes, que dois-je faire pour travailler en France quand une societe francaise est pre^te a' m'embaucher.

Merci

Par **jeetendra**, le **14/08/2008** à **20:08**

bonsoir, votre titre de séjour délivré en Italie vous autorise à vous déplacer au sein de l'espace schengen, mais pour travailler en France, il vous faut l'autorisation de la DDTEFP, autorisation que votre futur employeur doit demander et un contrat de travail en cdi est également exigé, ensuite il faudra solliciter un titre de séjour salarié en France, courage à vous, cordialement

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés